



DÉLIBÉRATION N° 64/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 18

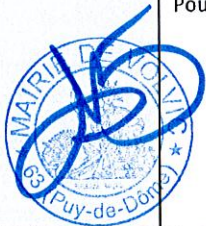
Votants : 23

OBJET : CULTURE

**Centre Culturel La Source :
Règlement Intérieur**

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 02.07.2025
Publié ou notifié
le : 03.07.2025

Le Maire,
Laurent THEVENOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 juin 2025.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – Mme Caroline GUIBOURT.

Etaient représentés :

M. David JARDINE par M. Emmanuel DENIS.
Mme Lucie PINTO par M. Eric DERSIGNY.
M. Christophe VIEIRA par M. Eric AGBESSI.
M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT.
M. Nicolas BONJEAN par Mme Caroline GUIBOURT.

Etaient absents : Mme Colette DESJOURS – Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – Mme Murielle VILLEDIEU.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Nadège BROSSEAUD, Adjointe au Maire en charge de la Culture, informe l'assemblée que dans le cadre de la gestion du domaine communal et de sa politique de développement des actions en faveur de la Culture, la Commune de Volvic met à disposition des associations locales, des établissements scolaires volvicois, de l'Ecole de Musique Municipale de Volvic et des groupes amateurs la salle de spectacle La Source.

Conformément à l'article L. 2144-3 du Code Général des Collectivités Publiques, les modalités d'utilisation de cet équipement doivent, par conséquent, être définies afin que les mises à dispositions se déroulent dans des conditions optimales et selon la réglementation et la législation en vigueur.

Ainsi, **le Conseil Municipal**, Mme Nadège BROSSEAUD entendue, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les termes du Règlement Intérieur de la salle de spectacle La Source joint à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

